Industrie-Commerce

Sunlight Savon

Rend le linge blanc plus blanc ;
Les flanelles plus douces.
Et les couleurs plus brillantes.

VENDU PARTOUT

Savonnerie LEVER Frères. S. A. Lille.

4140

Nouveau Bandage sans ressort

25 francs

HERNIE GUÉRIE

par le Nouveau

BANDAGE SOUPAPE

Breveté **VUACHET**

Guérison des hernies et difformités du corps à tout âge. Après 3 mois d'application du BANDAGE VUACHET, le malade, que les hernies ont affilé depuis plusieurs années, obtient la cure certaine et redevient aussi robuste qu'avant. M. VUACHET, par l'application de l'appareil dont il est l'inventeur et le propriétaire exclusif, s'engage à maintenir toutes les hernies quel qu'en soit le volume ou l'ancienneté, descentes, ruptures, cassures, etc. Il prouve la guérison radicale par des milliers d'attestations identiques à la suivante :

J'ai attendu 6 ans pour vous remercier de mon entière guérison obtenue en 4 mois par votre nouveau bandage soupape. Depuis, je n'ai jamais vu reparaître ma hernie. Je suis heureuse de vous envoyer cette attestation comme gage de mon éternelle reconnaissance.

Mme Desbourses, N^lle^ Cité, Fosse 3, à Lens, (P.-de-C.).

Consultations gratuites à :

Valenciennes, Hôtel du Nord, le 19 de chaque mois.
Cambrai, Hôtel de France, le 20.
Caudry, Hôtel et Buffet de la Gare (chez M. Charlet), le 21.
Le Cateau, hôtel du Nord, le 22.
Denain, hôtel de l'Europe, le 23.
Lille, hôtel du Commerce, 15, rue de Béthune, le 24.
Béthune, hôtel de France, le 25.
Lens, Grand Hôtel, le 26.
Lillers, hôtel du Commerce, place de la Gare, le 27.
Douai, Grand-Hôtel Dumetz, 6 place de la Gare, le 28.
Arras, hôtel du Commerce, le 29.
Hénin-Liétard, hôtel des Voyageurs, le 30.
Saint-Pol, hôtel du Trocadéro, le Jeudi 31 décembre.
Montreuil, hôtel de France et Europe, le Vendredi, 1er janvier.
Etaples, hôtel du Lion d'Argent, le Samedi 2 janvier.
Boulogne, hôtel du Commerce, le Dimanche 3 janvier.
Guines, hôtel du Lion d'Or, le Lundi 4 janvier.
Calais, hôtel du Sauvage, le Mardi 5 janvier.
Saint-Omer, hôtel du Commerce, le Mercredi 6 janvier.
Hazebrouck, hôtel Saint-Georges, le Jeudi 7 janvier.
Armentières, hôtel du Nord, le Vendredi 8 janvier.
Paris, 15, rue de l'Aqueduc, (gare du Nord), pour tous renseignements.

4251

Maladies de Peau
Vices du Sang

Dartres, Eczémas, Acné
Ulcères variqueux, Humeurs
etc., guéris par le

Baume Ste Geneviève

(le pot 1 fr. 50), et le

Dépuratif Delezenne

(le flacon : 4 fr.)

75 ans de succès croissant

Pharmacie DUBUS, rue des Arts, LILLE

Une notice est envoyée sur demande

4450

CALENDRIER

Dimanche 20 décembre. — 355e jour de l'année.

Soleil : lever à 7 heures 53 ; coucher à 4 heures 03.

Lune : Lever à 4 h. 12 ; coucher à 2 h. 10. 27e jour de la lune.

La durée du jour est en diminution de une minute sur la veille.

Temps probable. — Nuageux avec température normale.

BULLETIN METEOROLOGIQUE

du 19 Décembre

Températures extrêmes depuis 24 heures :
Minima : + 3°, atteint ce matin à 4 heures.
Maxima : + 8°8, atteint à une heure hier soir.

Mouvement du port de Dunkerque

ENTRÉES DU 18. — Goole, vap. ang. Cuxhaven, 416 tx, cap. Hykes, d-m, Hutter. Marine — Montevideo, vap. all. Santa-Maria, 4752 tx, cap. Toosberg, d-m, Hutter. Môle 1 — Bahia, vap. all. Sicilia, 1822 tx, cap. Reimer, d-m, Hutter. Darse 2 ouest.

SORTIES DU 18. — Hull, vap. ang. Dynamo, 311, Higgins, d-m, Debaecker — Cherbourg, sl. fr. Marie, 57 tx, cap. Gigon, charbon, Leroy — Galgow, vap. all. Maria-Rickmers, 2256 tx, cap. Kayemp, d-m, Fayol — Shields, vap. suéd. Nentwater, 1572 tx, cap. Elveson, lège, Parisis — Cherbourg, v. fr. V.-de-Cette, 797 tx, cap. Ficquet, d-m, Hecquet.

Du 19. — Lorient, goel. fr. Marie-Angèle, 78 tx, cap. Monsard, charbon, Fayol — Lezardrieux, sl. fr. Gustave, 49 tx, cap. Michel, charbon, Fayol.

BATELLERIE

Ascenseur et écluses des Fontinettes

Bélandres se dirigeant sur Dunkerque :

Bel, Honneur et Patrie, pat. Kindt, chaux; François Arago, Buys, charbon, Saint-Louis, Hechart, sucres; Ange Gabriel, Gesselin, sucre. *Bel. Pallova, pat. Spelk, Pathmos*, Vancostenoble, sucre; Hagren, Tréhont, Harsonia, Mastel, charbon, Oro-Home, Brinsé, superphosphate, Hoche, Houilliez, briquettes.

LAINES

Marché à Terme du 18 décembre

Laines peignées (type unique)
Roubaix (midi)

Décembre, 5,40 ; janvier, 5,25 ; février, 5,225 ; avril, 5,475 ; juin, 5,15 ; juillet, 5,125 ; août, 5,125.

Tourcoing. — Bourse fermée.

AFFAIRES TRAITÉES A LA CORBEILLE

Roubaix-Tourcoing. — On a traité 105,000 kilos dont détail suit :

Le matin : sur décembre, 10.000 kil. à 5,40 ; 5.000 kil. à 5,375 ; sur janvier, 5.000 kil. à 5,275, 5.000 kil. à 5,25 ; sur février, 10.000 kil. à 5,20 ; 10.000 kil. à 5,225 ; sur avril, 10.000 kil. à 5,175 ; sur juin, 5.000 kil. à 5,15 ; sur juillet, 5.000 kil. à 5,10 ; 30.000 kil. à 5,125 ; sur août, 10.000 kil. à 5,125. *Total : 105.000 kil.*

Samedi 26 courant, bourse fermée.
Jeudi 31 courant, cote officielle à midi.
Les 1er et 2 janvier 1909, bourse fermée.
Dernier jour d'émission de filières, sur décembre, le 23 courant, avant 4 heures.

SUINT

Le soir : Sans affaires.

MARCHÉ AUX BESTIAUX D'ARRAS

du Samedi 19 décembre 1908

Les cours sont restés fermes sur toutes les sortes.

On avait amené environ 750 vaches, génisses et taureaux.

La bonne et forte laitière à terme ou fraîche vêlée s'est vendue de 500 à 640 fr. ; la Boulonnaise et la Saint-Poloise de 440 à 520 fr. et la Picarde de 200 à 450 fr.

Les bêtes à nourrir sont nombreuses. On a vendu 0 fr. 70 à 0 fr. 95 le kil. vivant.

Le cours du gras reste très ferme. On a vendu de 0 fr. 70 à 0 fr. 95 le kil. vivant suivant jeunesse et qualité.

Cours officiels de la Bourse d'Arras

Marché du 19 décembre 1908

HUILES	Disp.	Cour.	Jan.	4 Pre.
Œillette surf. (91 k.)	103 ..	103 ..	103 ..	100 ..
Pavot à froid (les 100 k.)	99 ..	99 ..	99 ..	99 ..
Pavot froissé	95 ..	95 ..	95 ..	95 ..
Colza de pays	..	..	..	..
Colza étranger	80 ..	80 ..	80 ..	79 ..
Lin des Indes	58 ..	58 ..	58 ..	58 ..
Lin d'Azoff	..	..	..	..
Lin de Plata	57 ..	57 ..	57 ..	57 ..
Cameline	..	..	..	..
Pavot (Ind.)	86 ..	86 ..	86 ..	86 ..
Ravison	..	..	..	..

Grains (l'hect.)			Graines (l'hect.)		
Blé blanc n.	..	..	Œillette n.	..	..
Id. v.	..	..	Id. v.	..	..
Blé roux n.	..	..	Colza nouv.	..	..
Id. v.	..	..	Id. vieux	..	..
Seigle nouv.	..	..	Lin nouv.	..	..
Id. de sem.	..	..	Id. vieux	..	..
Escourgeon n.	..	..	Cameline n.	17 60	13 ..
Id. v.	..	..	Id. v.	..	..
Avoine n.	6 ..	8 ..	Farine 1re de cylind.	30 50	
Id. v.	..	..	Id. 1re de meule	29 50	
			Son	15	

Tourteaux *de graines indigènes* (les 100 kilos)

Œillette	..	18 25	..	..
Colza	..	..	..	..
Lin	..	..	..	..
Cameline	14 60	14 50	..	..

Tourteaux *de graines étrangères* (les 100 kilos)

Pavot	13 75	13 75	13 75	14 25
Colza jaune	..	..	..	..
Lin	23 ..	23 ..	23 ..	22 50

MARCHÉ DE SAINT-OMER

Marché du 19 décembre 1908

Blé blanc, 16 à 16,50 ; avoine, 7,50 à 8,50 ; pommes de terre, 6 à 9 fr.
Beurre, 2,50 à 2,60 le kil.
Œufs, 3,50 à 3,70.
Volailles première qualité, 5,50 à 7 fr. ; 2e qualité, 4,25 à 5 fr. la couple.
Vaches, de 400 à 600 francs l'une.

MARCHÉS DE PARIS

Bourse commerciale du 19 décembre

COURS DE CLOTURE

Colzas		Seigles		Lins		Alcool	
Cour.	65 25	Cour.	16 75	Cour.	53 ..	Cour.	36 75
Proch.	64 25	Proch.	17 ..	Proch.	52 50	Proch.	36 50
4 pre.	64 ..	J. F.	17 ..	4 pre.	52 ..	4 prem.	37 25
4 mai	64 75	4 prem.	17 ..	4 mai	51 ..	4 mai	39 75
		4 mars	17 25				
Blés		**Avoines**		**Farines**		**Sucres**	
Cour.	22 30	Cour.	18 20	Cour.	28 80	Cour.	29 62
Proch.	22 75	Proch.	18 25	Proch.	29 20	Proch.	29 87
J. F.	22 65	J. F.	18 10	J. F.	29 40	4 prem.	30 12
4 prem.	22 85	4 prem.	18 25	4 prem.	29 65	4 mars	30 62
4 mars	23 35	4 mars	18 10	4 mars	30 05	4 mai	31 12

DÉPÊCHES COMMERCIALES

Paris, 19 décembre 1908.

Le Havre, 10 h. — Laines à terme. — Marché calme. — Ventes 50 balles.

Courant 149 »», février 153.50, avril 154.»».

Le Havre, 10 heures. — Cotons à terme. — Ventes 2850 balles

Décembre	56 1/8	Juin	56 1/8
Janvier	56 1/8	Juillet	56 1/8
Février	56 1/8	Août	56 1/8
Mars	56 1/8	Septembre	56 »/»
Avril	56 1/8	Octobre	55 1/2
Mai	56 1/8	Novembre	55 1/8

Le Havre, 10 heures. — Cafés à terme. — Ventes 4.000 sacs.

Décembre	40 25	Juin	38 25
Janvier	39 50	Juillet	38 »»
Février	39 25	Août	38 »»
Mars	38 75	Septembre	37 75
Avril	38 25	Octobre	37 75
Mai	38 25	Novembre	37 75

Le Havre, midi. — Cotons disponibles. — Calmes. Ventes »»» balles.

Cafés disponibles. — Fermes. On a vendu 150 sacs Port-au-Prince très vieux à 58 fr.

Terme. — Inchangé sur la cote de ce matin. On a vendu 2.000 sacs depuis la précédente dépêche.

Liverpool, 10 h. 45. — Cotons disponibles. — Languissants. Ventes prob. 4.000 balles. Import., 33,973.

Liverpool, 1 h. 20. — *Cotons disponibles.* — Languissants. Ventes 4.000 balles. Amérique.

Futurs. — Hausse 1 à 2 %.

Liverpool, 4 heures. Cotons. Futurs :

Courant 4,68 ½ % ; déc.-janv. 4,66 ½ % ; janv.-fév. 4,66 ½ % »/» ; fév. mars. 4,65 ½ % ; mars-avril, 4,65 % ; avril-mai 4,65 % »/» ; mai-juin, 4,65 ½ % ; juin-juillet, 4,65 ½ % ; juil.-août, 4,65 %»/» ; août-sept., 4,59 % »/» ; sept.-oct. 4,55 % »/» ; oct.-nov., 4,52 % »/» ; nov.-déc 4,50 % »/».

Anvers. — Saindoux d'Amérique — Courant 114 1/2, mars avril 113 »/». Marché soutenu.

Anvers. — Pétrole. — Ferme. — Disponible 22 »/». 3 premiers mois 22 1/2.

Sucres bruts indigènes — Calmes. Cote officielle : 88° disp. export nouv. cond. 24 5/8.

Anvers — Cote officielle — Blé Kansas n° 2, disponible 21 5/8, flottant 21 5/8. Blé Danube supérieur disponible 22 »/», flottant 22 »»/. Blé Redwinter n° 2 disponible 21 1/2, flottant 21 5/8. Blé Kurrachee blanc disponible 21 1/2, flottant 21 1/2.

Amsterdam. — Pétrole : dispon. 11,60, 3 prem. mois, 11,70. Tendance soutenue.

METAUX

Cuivre — Etain — Plomb — Zinc — Antimoine

Londres, 18 décembre.

Cuivre. — Comptant £ 62 10 la tonne ; 156 25 les 100 kilos, baisse. — 3 mois £ 63 6/3 la tonne ; 158 28 les 100 kilos, baisse.

Etain (Détroits). — Comptant £ 131 17/6 la tonne ; 329 68 les 100 kilos, baisse. — 3 mois £ 133 7/6 la tonne ; 333 43 les 100 kilos, baisse.

Plomb (Espagne). — Comptant £ 13 3/9 la tonne ; 32 96 les 100 kilos, baisse.

Zinc. — Comptant £ 20 15 la tonne ; 51 87 les 100 kilos stationnaire.

Antimoine (Régulus). — 82 50 à 83 les 100 kilos, stationnaire.

BOURSE DE LILLE

DU 19 DÉCEMBRE 1908

Actions minières

MINES	19	18	17	16
Albi (le 5e)	..	..	191	190 ..
Aniche	1600	1600 ..	1600 ..	1605 ..
Anzin	6925	6900	6900 ..	7175 ..
Blanzy	..	..	..	1500 ..
Bruay	930	915	925	940 ..
— (le 10e)	95	92 ..	93 ..	94 ..
Bully-Grenay	4700	4615	4605	4625 ..
— 50^e^	94	94 75	93	94 25
Campagnac	..	..	270	270 ..
Carvin (le 5e)	..	420	422	420 ..
Carvin	2100	..	..	2200 ..
Clarence	245	249	251	..5 ..
Courrières	2840	2841	2841	2841 ..
Crespin	90	..	90	90 ..
Douchy	1001	1000	1001	1005 ..
Dourges (100e)	310	310 ..	310 50	315 ..
Drocourt 1800	..	..	..	5000
— (10e)	500	500	502	502 ..
Drocourt 3500	..	..	..	5000
— (10e)	500	500	502	502 ..
Escarpelle	1005	1000	1000	1000
Ferfay	338	340	346	345 ..
Ferques	..	..	..	79 ..
Flines-Rachés	..	..	..	70 ..
Lens act. ent.	840	845 ..	845 ..	850 ..
— (10e)	84 75	84 75	84 25	84 25
Liévin	4250 75	4220	4235 ..	4245 ..
— (300e)	141 75	140 75	140 75	141 75
Ligny-l-Aire	620	619 ..	628	633 ..
Marles 30 0/0	2295 ..	2300 ..	2315	2340 ..
— 70 0/0	3060 ..	3050 ..	..	3075 ..
— (20e)	154 ..	154 ..	154 25	154 75
Meurchin	..	..	..	13490 ..
— (5e)	2650 ..	2625	2668 ..	2682 ..
Nord d'Alais	..	..	247 ..	247 ..
Ostricourt	2220 ..	2214	2215	2241 ..
Thivencelles	..	890	905	915 ..
Vicoigne	1405	1406 ..	1420 ..	1430 ..
— (10e)	141 75	141	142 ..	143 75

ACTIONS

Métallurgie, Forges et Hauts-Fourneaux

Denain et Anzin (Hauts-Fourneaux, Forges et Aciéries de) 2014.

Margarinerie de Béthune (anc. maison Campion) 183.

OBLIGATIONS

Sociétés diverses

Industries textiles (anc. maison Léon Allart et Compagnie), Allart, Rousseau et Compagnie, 4,50 %, le 18, 485.

Charbonnages

Dourges 1907 4% 500 ; Escarpelle 1904 et 1907 4 %, 499 ; Thivencelles 1908 4 %, 4,95.

Coupons payés sans Commission

Exécution d'ordres en Bourse de Paris, moyennant 1 fr. 55 par mille, tous frais compris.

Ordres en Bourse de Lille aux conditions officielles

Les ordres pour l'étranger étant exécutés par agents directs aux Bourses respectives, sont facturés aux conditions les plus réduites.

SCHNERB, FAVIER & Cie

5, Grande-Place. — LILLE

ORGANE DE LA MAISON :

LE RENSEIGNEMENT GÉNÉRAL

Paraissant le Dimanche

Abonnement : 2 francs par an

4141

BOURSE DE PARIS

du 19 Décembre 1908

Les nouvelles de Constantinople sont satisfaisantes. Mais on voit poindre en Allemagne les prodromes d'une nouvelle crise économique. En Amérique, la situation monétaire est tendue.

Cependant, notre marché s'ouvre ferme, et faute d'affaires, s'alourdit vers la fin.

Le 3 % français se négocie entre 96,67 et 96,70. La caisse achète 34.000 fr. de rente.

Fonds russes fermes. 5 % 1906, 100,20 et 100,30, Consolidé 86,30; 3 % 1891, 72,75; Bon du Trésor 515,, Turc 93,30 en progrès; Serbe 79,60; Extérieure 96,85.

Banque de Paris 1548; Lyonnais 1209; Comptoir d'Escompte 700, Société Générale 667, Banque Franco-Américaine ferme à 445.

Chemins espagnols lourds, Saragosse 421. Valeurs de traction hésitantes. Valeurs métallurgiques russes irrégulières; Charbonnages russes stationnaires.

Rio 1812. Cuivre inchangé à New-York, faible à Londres.

En Banque, Mines d'Or calmes. Obligations 5 % Victoria à Minas 435. Obligations 5 % Port de Bahia 442, Obligations 5 % Energie Industrielle 477.

NOVEL,

42, rue Notre-Dame-des-Victoires, Paris.

⁂

3 0/0	96 75	Ville Paris 1865	538 75
3 0/0 amort.	98 40	» 1869	505 25
Banq. de France	4280 ..	» 1871	409 75
Banque de Paris	1544 ..	» 1/4 1871	107 50
Comp. d'escom.	700 ..	» 1875	540 25
Crédit Foncier	735 ..	» 1876	..
Crédit Lyonnais	1210 ..	» — 1892	365
Société Générale	667 50	» 1/4 1892	98 50
Est	923 .	» 1894-1896	367 .
Paris L.-Médit.	1362 .	» 1/4 »	97 .
Midi	1169 .	» 2 0/0 1898	418 50
Nord	1789	» 1/4 1898	109 ..
Orléans	1400 .	Métro 2 0/0 1899	407 50
Ouest	937	» 1/4 1899	105 50
Transatlantique	192 ..	» 2 1/2 1904	438 25
» act. prior.	196 ..	» 1/5 1904	90 .
Omnibus Paris	..	» 2 3/4 1905	392 ..
Suez	4472 ..	» 1/4 1905	94 50
Espag. ext. 4 0/0	97 ..	Foncières 1879	503 25
Italien 3 3/4 0/0	105 ..	» 1883	435 50
Japonais 1905	92 60	» 2.60 % 1885	460 ..
» 1907	101 80	» 5^ans^ 1885	99
Portugais 3 0/0	60 .	» 1895	461 50
Banque Autrich.	458 ..	» 1903	498 ..
Banq. Ottomane	716 ..	Communales 1879	476 25
Nord d'Espagne	334 ..	» 1/5 1879	101 .
Tonkin 1896	80 ..	» 1880	502 75
Madagascar 97	82 25	» 1891	399 ..
» 1903	91 20	» 1892	456
Crédit Industr.	674 .	» 1899	454 25
Est Algérien	693	» 1906	498
Autriche 4 0/0	97 60	Est anc.	437 50
Egypte Privilég.	106 35	» nouv.	440 25
» Doman.	100 70	P.-L.-M. anc.	444
Hongrois 4 0/0	94 45	» nouv.	438
Russe cons. 4 0/0	86 40	Midi anc.	440
» 3 0/0 1891	73	Midi nouv.	438
» 3 0/0 1896	71	Nord 3 0/0 Anc.	452 50
» 5 0/0 1906	100 3	Nord 3 0/0 Nouv.	446
» 1867-1869	87	Nord 2 1/2 0/0	406
» 4 0/0 1880	84 60	Orléans anc.	444
» 4 0/0 1889	84 10	» 1884	412 50
» 4 0/0 1890	83 80	Ouest anc.	441 50
» 4 0/0 1893	84 25	» nouv.	437 50
» 4 0/0 1894	84 50	Panamas (à lots)	107
» 4 0/0 1901	84 85	Tharsis	146
Dyle et Bacalan	580 ..	Chartered	..
Fives-Lille	528	East Rand	111 ..
Chargeurs réun.	..	Ferreira	395
Ville Marseille	409 50	Goldfields	116 50
Ville d'Amiens	..	Rand Mines	183
Ville Bordeaux	513	Robinson Deep	118 50
Ville de Lyon	105 75	Robinson Gold	..
Banq. hypothéc.	562	Simmer	52 50
» 3 0/0	430 ..	Transvaal land.	48

Tous ceux qui souffrent d'OPPRESSIONS BRONCHITE EMPHYSÈME **ASTHME** écrivez à M. Cl. LEPOT, Ph^ien^ à LILLE qui vous enverra gratis, une Boîte d'Essai **POUDRE & CIGARETTES** Ce sont les seules qui guérissent **LOTAR**

4173

BOURSE DE BRUXELLES

REVUE HEBDOMADAIRE

Bruxelles, le 18 décembre.

Les tendances sont généralement satisfaisantes en Coulisse et les abondantes disponibilités monétaires ne tarderont pas à nous amener une reprise des affaires.

Nous avons, la semaine dernière, prédit un gros succès à l'émission de l'emprunt de Saint Paul et nous avons été bons prophètes. On nous informe, en effet, que dès à présent on rembourse aux souscripteurs 95 % de leur versement, ce qui implique que l'on recevra environ 2 % des titres souscrits, c'est-à-dire que l'emprunt a dû être souscrit environ 50 fois. Il y a longtemps que, pour une grosse opération financière, puisque celle-ci comporte, en tenant compte des émissions faites à l'étranger, un chiffre total de 375 millions, pareil succès n'a été enregistré.

Au point de vue d'une reprise des affaires à prévoir, il y a un indice dont il faut tenir compte, c'est le succès rencontré par les dernières émissions qui se sont faites à Londres. A peine les guichets ont-ils été ouverts que le nombre des souscripteurs était tel que les titres étaient demandés en Bourse avec prime et que la souscription était déclarée close.

L'action Rio-Tram qui, ainsi qu'on le sait, dépend beaucoup du marché anglais, a donné lieu à un très gros courant d'affaires et le cours rond de 400 a de nouveau été atteint et dépassé, en attendant que ce titre franchisse, l'année prochaine, une nouvelle et importante étape. Nous répétons que, de toutes les valeurs cotées au marché du terme, ce titre est le plus intéressant et le plus susceptible de plus value importante.

Les recettes de la Compagnie de Tramways Eclairage et Force à Rio-de-Janeiro, se sont élevées, durant la 49e semaine, à fr. 690.480 fr. Pendant la période correspondante de 1907 elles s'étaient élevées à fr. 659.686. Les recettes totales des 49 premières semaines de 1908 s'élèvent approximativement à fr. 34.532.161 contre fr. 30.399.832 pendant la période correspondante de 1907. L'augmentation en faveur de 1908 est donc de fr. 4.132.328.

Voici les cours de clôture : Saragosse, 422 ; Nord de l'Espagne 337.25 ; Métropolitain, 500.50 ; Parisienne Electrique, 241,25 ; Nitrate Railways, 220,50 ; Rio-Tinto, 1831.

La semaine écoulée, au moment du Comptant, a été meilleure que la précédente. Les transactions n'y ont pas encore été fort actives, mais nombre de valeurs à revenu variable sont mieux tenues.

C'est toujours la même fermeté en actions de banques, où la Banque Nationale se distingue à 4515.

Au groupe des chemins de fer une recette peu satisfaisante pour novembre écoulé a provoqué quelques réalisations en titres du Chemin du Congo. L'action ordinaire s'inscrit à 1625 et la Part de fondateur à 4720.

Les valeurs de tramways ont été en général plutôt demandées qu'offertes. La dividende Bruxellois est toujours discutée à 987,50, mais les Economiques ont une meilleure orientation à 885 ; les Catane continuent à se raffermir à 99,50 ; les dividendes Railways et Electricité sont en reprise à 406,25 et les Tramways de La Haye à 730.

L'action des Tramways de Saint-Paul, dont le coupon trimestriel de fr. 12,94 sera payable à la Banque de Paris et des Pays-Bas le 1er janvier prochain, a gagné quelques points et s'établit en clôture à 841,50. Nous estimons que cette valeur peut être achetée à la fois comme titre de placement, puisqu'elle rapporte environ 6 %, et comme titre susceptible d'une notable plus-value.

Les obligations de la Cie de Tramways Eclairage et Force à Rio-de-Janeiro s'avancent à 470 et 428,50, selon la série. Lorsque autrefois nous avons recommandé l'obligation première aux cours d'environ 400, 410, nous avons prédit qu'elle s'avancerait vers le pair. Celui-ci est de 518 fr. et nous estimons qu'en 1909 nos prédictions se seront entièrement réalisées. Pour les titres de la seconde série, le pair est de fr. 500 ; ils sont garantis par une seconde hypothèque mais les deux séries d'obligations sont garanties avec un tel excédent qu'on peut indifféremment acheter les titres de première ou de seconde hypothèque.

Pour la première fois depuis bien longtemps, nous avons enfin une amélioration réelle à constater sur notre marché sidérurgique. Des ordres assez nombreux, si pas encore fort importants ont été passés à nos laminoirs et les ont amenés à relever quelque peu le prix des barres et celui des tôles. Est-ce un signe avant-coureur de la reprise espérée pour les premiers jours de 1909 ? En attendant, nombre de nos titres sidérurgiques sont en reprise sur les cours de l'autre semaine. Baume et Marpent, 1440 ; Espérance Longdoz, 269,50 ; privilégiée La Croyère, 122,50.

La situation financière de la société des Laminoirs de La Croyère est tellement solide que nous estimons que ce titre devrait être coté, malgré la crise traversée par l'industrie, sensiblement au dessus du cours d'aujourd'hui.

Dans les bonnes années, cette société a réalisé des bénéfices atteignant jusque fr. 300.000. Or, pour servir l'intérêt de 5 % aux actions privilégiées il ne faut qu'une somme de fr. 31.250. L'année dernière encore, période qui n'était certes pas très favorable, le solde bénéficiaire s'élevait à fr. 211.833,89.

Thy-le-Château, 1966.

Les charbonnages sont irréguliers et plutôt résistants, surtout si l'on tient compte de la douceur exceptionnelle de la température à l'approche de l'ouverture officielle de l'hiver. On a progressé *en Amercœur à 2760, en Courcelles-*Nord à 1902,50, en Levant du Flénu à 5505.

Les actions du Zinc ont été délaissées mais des velléités de reprise se manifestent en Glaceries. Auvelais, 1422,50. Rien d'intéressant en verreries.

Les valeurs congolaises qui avaient fléchi sur une baisse des prix du caoutchouc, se redressent en clôture. L'ordinaire Katanga s'inscrit à 931.

Peu de changement mais plutôt de la fermeté en valeurs étrangères. Sucrière de Tucuman en reprise nouvelle à 663,75.

Au groupe russe, des offres assez empressées font réactionner la Dnieprovienne à 1304, alors que la Métallurgique Russo-Belge a été recherchée à 1093,50. Nous avons conseillé récemment cet arbitrage et nos prévisions commencent à se réaliser. Voici les raisons qui ont motivé nos conseils de vendre les Dnieprovienne.

Il a été question dans la Presse d'un nouvel appel à l'épargne belge sous forme d'actions ou d'obligations. Ce bruit a été faiblement démenti mais il n'y a pas de fumée sans feu et il est fort possible qu'on ait voulu préparer ou tâter l'opinion.

Il importe dans ce cas que celle-ci soit prévenue autrement que par les intéressés. Aussi rappellerons-nous que, depuis plusieurs années, la Dnieprovienne, tout en répartissant de maigres dividendes, n'a cessé d'augmenter son capital, nuisant ainsi d'une façon indirecte mais relativement considérable, à ses actionnaires, puisque des titres qui cotaient 5.000 francs en 1899 ne valent plus aujourd'hui que 1.300 environ, cours probablement destiné à aller plus bas encore. Par contre, les actions de la Métallurgie Russo-Belge, qui valaient 1100 francs en 1899, se sont maintenues, malgré la crise, à peu près au même niveau, en distribuant des dividendes rémunérateurs. Voilà donc déjà une raison qui doit inciter les capitalistes à se montrer prudents vis-à-vis de la Dnieprovienne.

Une autre raison qui a motivé nos conseils est l'attitude intransigeante de la Dnieprovienne qui a été la cause de l'avortement du Trust Métallurgique Russe, ce qui a causé à la Belgique, ainsi qu'à la France, un tort extrêmement sérieux. Si cette attitude de la Dnieprovienne avait été uniquement dictée par le souci de sauvegarder ses actionnaires, cela eût été admissible. Mais on nous dit que l'attitude de la Dnieprovienne à l'égard du Trust a surtout été dictée par des questions de personnalités. On nous dit encore, et la Presse belge s'en est fait l'écho, que tout récemment le Directeur de la Dnieprovienne a convoqué tous les membres du haut personnel pour les prévenir que, puisque le Trust ne s'était pas constitué, il fallait se préparer à une lutte à outrance.

Si donc c'est pour soutenir cette lutte qu'on veut solliciter le concours de capitaux, nous engageons vivement les capitalistes à ne pas suivre la direction dans cette voie.

Un autre reproche fait tout récemment à la Dnieprovienne et qui nous paraît parfaitement justifié, est l'attitude tout à fait spoliatrice qu'elle montre vis-à-vis des actionnaires du Centre-du-Donetz (Almaznaia). Les administrateurs et fondateurs du Centre du Donetz qui furent administrateurs et fondateurs de la Dnieprovienne devraient se souvenir que nombre de capitalistes ont autrefois acquis les actions de cette première société à des cours très élevés avec de fortes primes uniquement sur la confiance qu'ils accordaient à leur nom puisqu'en somme le Centre du Donetz n'avait pas encore donné de résultats industriels sérieux. Or, aujourd'hui, cette société a été *reprise* à bail par la Dnieprovienne ; elle a une des productions charbonnières les plus importantes de toute la Russie et les comptes sont établis de telle façon que les actionnaires qui devraient toucher 50 % des bénéfices acquis ne reçoivent absolument rien.

Ce sont les raisons que nous venons d'exposer qui nous ont amenés depuis quelques jours à conseiller la vente des Dnieproviennes : évidemment, *si les cours devaient fléchir de façon trop violente*, nous engagerions nos lecteurs à attendre mais, en tous cas, à ne pas augmenter leur intérêt dans cette affaire.

Les actions de la Compagnie Fermière des Charbonnages de Prokhorow se sont bien tenues aux environs de 434 pour la privilégiée. A ce cours, ce titre est intéressant car la situation de la société tant au point de vue financier qu'*industriel est excellente*. D'après les avis qui nous parviennent, elle gagnera cette année environ 20 % de son capital. Ce titre ne devrait donc pas être coté à un prix inférieur à sa valeur nominale qui est de fr. 500.

E. STALLAERTS ET LŒWENSTEIN.

Cours et Conférences

UNION FRANÇAISE DE LA JEUNESSE

COURS DU DIMANCHE

Droit civil Prof. M. Gamblin, à 10 h. du matin, École de la rue des Poissonceaux. — *Mécanique élémentaire* Prof. M. Guilloux, à 9 h. du matin, École Michelet, rue Fabricy. — *Dessin Linéaire et Géométrique* (appliqué aux Arts industriels). Prof. M. Delécluse, à 9 h. ½ du matin, École de la rue des Poissonceaux. — *Géométrie*. Prof. M. L. Looten, à 10 h. du matin, École Michelet, rue Fabricy. — *Aquarelle* (jeunes gens). Cours supérieur Prof. M. Sarralier ; cours élémentaire. Prof. M. Kastner, à 9 h. du matin, 33, rue de l'Hôpital-Militaire. — *Diction, Déclamation et Maintien* Prof. M. Carpentier, à 9 h. du matin, jeunes filles ; à 10 h. ½, jeunes gens, École Michelet, rue Fabricy. — *Cuisine et économie domestique* Prof. Mlle Morel, à 10 h. du matin, École supérieure Jean Macé (entrée par la rue Brûle-Maison, 134). — *Topographie*, préparatoire aux examens civils et militaires (partie pratique). Prof. M. Langereau, à 10 h. du matin, École Michelet, rue Fabricy. — *Solfège et Théorie musicale* (Cours élémentaire) (jeunes gens). Prof. M. Plumecocq, à 10 h. ½ du matin, École de la rue des Poissonceaux. — *Solfège* (jeunes gens). Prof. M. Flipo, à 10 h. 3/4 du matin, École Baggio, 9, rue Racine.

Pour l'arrangement des pianos, s'adresser à la **Société des Aveugles**, 33, rue de l'Hôpital-Militaire, 33, à Lille.

Imp. du *Progrès du Nord*, rue de Béthune, 27. LILLE.

Le Gérant : Ch. LEBRUN.

ANNONCES LÉGALES

Étude de Me AZEMAR, Avoué à Paris, rue Gaillon, n° 12

VENTE

Sur licitation

au plus offrant et dernier enchérisseur

En l'audience des criées du Tribunal Civil de première instance de la Seine, séant au Palais de Justice, à Paris, salle des criées, à deux heures de relevée.

EN UN SEUL LOT
D'UNE

FERME ET TERRES

sises sur les Communes de Cappelle, Mérignies et Templeuve

Arrondissement de Lille. — Département du Nord

L'adjudication aura lieu le SAMEDI 16 JANVIER 1909, à deux heures de relevée.

On fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra :

Qu'en exécution d'un jugement rendu par la deuxième chambre du Tribunal civil de la Seine, le 27 octobre 1908, enregistré et signifié ;

Et aux requêtes, poursuites et diligence de :

Madame Henriette-Sarah Lunel, sans profession, veuve non remariée de M. le docteur Paul-François Frelin, demeurant à Paris, rue de Longchamp, n° 88,

Donataire aux termes de son contrat de mariage, reçu Poletnich et son collègue, notaires à Paris, le 20 mai 1889, enregistré, de tous les biens, meubles et immeubles composant la succession dudit M. Frelin, au jour de son décès ; ladite donation réduite par suite d'existence d'enfants à la quotité disponible entre époux,

Ayant pour avoué Me Jean-Julien-Gaston Azémar, demeurant à Paris, rue Gaillon, n° 12.

En présence ou eux dûment appelés de :

1° M. Joseph-Achille Le Bel, chimiste, demeurant à Paris, rue Saint-Jacques, n° 250.

Pris ledit sieur en sa qualité de subrogé tuteur des mineurs, Adèle-Marie-Charlotte Frelin, et Gilbert-Léon-Constant Frelin, fonction à laquelle il a été nommé et qu'il a acceptée suivant délibération du conseil de famille desdits mineurs, tenue sous la présidence de M. le Juge de paix du 17e arrondissement de Paris, le 31 août 1906, enregistrée : faisant fonction de tuteur *ad hoc* par suite de l'opposition d'intérêts existant entre lesdits mineurs et leur mère susnommée, leur tutrice naturelle et légale.

Ayant pour avoué Me Joseph Marie Chartier, demeurant à Paris, avenue de l'Opéra, n° 34.

2° M. Risler, sans profession, demeurant à Neuilly-sur-Seine, rue Chauveau, n° 55.

Pris en sa qualité de subrogé tuteur *ad hoc* des mineurs Adèle-Marie-Charlotte Frelin, et Gilbert-Léon-Constant Frelin, fonction à laquelle il a été nommé et qu'il a acceptée suivant délibération du conseil de famille desdits mineurs, tenue sous la présidence de M. le Juge de paix du 17e arrondissement de la ville de Paris, le 31 août 1906, enregistrée ;

Il sera, le samedi 16 janvier 1909, à deux heures de relevée, en l'audience des criées du Tribunal civil de la Seine, au Palais de Justice, à Paris, salle ordinaire desdites audiences, procédé à la vente sur licitation, au plus offrant et dernier enchérisseur, en un seul lot, d'une propriété à usage de ferme dont la désignation suit :

DESIGNATION :

Une Ferme et Terres, sises sur les communes de Cappelle, Mérignies et Templeuve, arrondissement de Lille, département du Nord.

Comprenant :

1° Une maison à usage de ferme comprenant corps de logis, grange, étable, écurie, avec 75 ares 31 centiares de fonds en dépendant, sise à Cappelle, à front de la Route départementale de Lille à Valenciennes, tenant du Nord à Lespagnol ou à ses ayants droit, du midi à une partie de terre et à une maison, reprises toutes deux sous les articles 17 et 18 ci-après, du levant aux propriétés de MM. Frelin frères ou de leurs ayants droit, et du couchant à la route départementale.

2° Soixante-deux ares deux centiares de prairies, sis à Cappelle, lieu dit les Prairies, tenant du levant à Wauquez, du couchant à Dubus, du nord à Duchesne, du midi à Petit, ou leurs ayants droit.

3° Trente-huit ares dix centiares de labour, sis à Cappelle, lieu dit au Noir-Debout, tenant du Nord à Mégret ou à ses ayants droit, du midi à la route départementale de Lille à Valenciennes, du couchant aux hospices de Lille, du levant à Létrier ou à ses ayants droit.

4° Vingt-huit ares soixante-dix centiares de labour, même terroir, lieu dit le Plouy-de-Wattines, tenant du Nord à Ballet, du midi à Dufossez, du couchant à M. Dupont, du levant à Fave ou leurs ayants-droit.

5° Vingt-neuf ares cinquante-cinq centiares, même terroir, lieu dit au Zécary, tenant du nord à Dérégneaucourt, du midi à Cocheteux, du levant à Ballet, du couchant à MM. Frelin frères ou leurs ayants droit.

6° Trente-huit ares cinquante et un centiares, sis à Cappelle, lieu dit à la Grande-Campagne, tenant du levant à Fichelle Henri, du midi à Lespagnol ou leurs ayants droit, du nord au chemin de Cappelle à Mérignies, du couchant à Plaisant ou ses ayants droit.

7° Un hectare trente-sept ares quatre-vingts centiares de terre à labour, sis à Cappelle, lieu dit à la Fuite-du-Lièvre, tenant du Nord à Poutrain ou ses ayants-droit, du midi au chemin de Cappelle à Mérignies, du levant à Plaisant, du couchant à Poutrain ou ses ayants droit.

8° Quarante-quatre ares, quatre-vingt-douze centiares de vergers, planté d'arbres fruitiers, entourés de haies, à Cappelle, tenant du levant à l'occupation de la veuve Léopold Dhénri, du midi à celle de M. Hippolyte Constant, du couchant à Lecouffe et Bary ou de leurs ayants droit, et du nord à la partie suivante, ruelle entre deux, lieudit au Noir-Debout.

9° Vingt-cinq ares vingt-cinq centiares de verger, planté d'arbres fruitiers, entourés de haies à Cappelle, lieu dit au Noir-Debout, tenant du levant à M. Heratte ou ses ayants droit, du midi à la partie précédente, ruelle entre deux, du couchant au verger de la veuve Frelin, grand'mère du de cujus ou de ses ayants droit, et du nord à la partie suivante.

10° Cinquante et un ares soixante-quatorze centiares de labour, entouré de haies à Cappelle, lieu dit au Noir Debout, tenant du levant à M. Hippolyte Constant ou de ses ayants droit, du midi à la partie précédente, du couchant au jardin de la ferme de madame Frelin ou de ses ayants droit, et du Nord au pavé du Noir-Debout.

11° Trente-cinq ares quarante-quatre centiares de labour, à Cappelle, lieu dit à la Campagnette, tenant du levant à la terre de M. de Brigode, du midi à MM. Frelin frères ou ayants droit, du couchant à la carrière qui conduit du Noir-Debout à la prairie, et du nord à l'occupation de M. Hippolyte Constant ou ses ayants droit.

12° Soixante-dix neuf ares quatre-vingt-onze centiares de prairie, à Cappelle, lieu dit aux *Prairies*, tenant la totalité du levant à Ricourt et Darras, du midi à Dauchy ou à leurs ayants droit, cours d'eau entre deux, du couchant à la veuve Lemaire, et de nord à Michel Boutry, et autres ou à leurs ayants droit.

13° Un hectare quarante-sept ares soixante et un centiares de labour, à Cappelle, lieu dit à la Grande Campagne, tenant du levant aux terres des pauvres de Templeuve, du midi à Anselme Fichelle, du couchant au chemin de l'Arbre conduisant à Mons-en-Pévèle, et du nord à MM. Frelin frères ou leurs ayants droit.

14° Quatre-vingt-treize ares cinquante-six centiares de labour, à Cappelle, lieu dit à la Grande-Campagne, traversés par le chemin de l'Arbre à Mons-en-Pévèle, tenant du levant aux terres des pauvres de Templeuve, du midi aux frères Frelin ou leurs ayants droit, du couchant aux terres des Hospices de Lille, et du nord à André Descamps ou ses ayants droit, sentier entre deux, et encore aux hospices de Lille.

15° Quarante-neuf ares soixante-deux centiares de labour, sis à Templeuve, lieu dit à la Becquette. Cette parcelle était primitivement de soixante-dix ares quatre-vingt-huit centiares et tenait du levant et du couchant à M. Huin, du midi à M. Chuffart-Lecocq et du nord à M. Aroana de Tomblay ou leurs ayants droit. Par suite d'expropriations au profit de la Compagnie des chemins de fer du Nord, cette parcelle s'est trouvée réduite à quarante-neuf ares soixante-deux centiares.

16° Un hectare quatre ares trente-cinq centiares de labour, sis à Cappelle, près des Prairies, tenant du levant à Fichelle, du midi à M. Poutrain, du couchant à Lecouffe, et du nord à Brigode et aux frères Fretin ou leurs ayants droit.

17° Une petite maison sise à Cappelle, au Noir-Debout, faisant partie de la ferme sus-désignée au paragraphe 1 ci-dessus avec le paragraphe 18 ci-après.

18° Trente-deux ares en nature de prairie, plantés d'arbres fruitiers, lieu dit le Noir-Debout, tenant du Nord à la ferme, du midi à Scœthe et Rochard, du levant à Poutrain et aux frères Fretin ou leurs ayants droit, du couchant à la route départementale.

19° Vingt-neuf ares cinquante-cinq centiares de terre à labour, sis à Cappelle, lieu dit le Zécary, tenant du nord à Ballet, du midi à Poutrain et Crocheteux, du levant aux frères Frelin, du couchant à Ballet et à Dubus ou leurs ayants droit.

20° Vingt-deux ares quinze centiares en labour, sis à Cappelle, lieu dit à la Picoterie, tenant du nord et du levant au pavé communal de Cappelle à Templeuve, du midi à la veuve Devienne, et du couchant à l'occupation de Derégnaucourt ou leurs ayants droit.

21° Soixante-dix ares quatre-vingt-huit centiares de labour, situés à Mérignies vers Cappelle, tenant du levant à la veuve Poutrain, du midi aux enfants d'Augustin Derégnaucourt, du couchant aux époux Desonte-Bulteau, et du nord à la veuve Anselme Fichelle ou leurs ayants droit.

22° Cinquante-trois ares seize centiares, même territoire, tenant du levant aux époux Desonte-Bulteau, du midi et du couchant à M. Leboucq et du nord à Pierre-Joseph Wilmot ou leurs ayants droit.

Tels au surplus que lesdits immeubles se comportent avec toutes leurs circonstances et dépendances sans aucune exception ni réserve.

MISE A PRIX :

Outre les charges, clauses, et conditions énoncées au cahier des charges, les enchères seront reçues sur la mise à prix fixée par le jugement sus-énoncé, à la somme de cinquante mille francs, ci : **50.000 francs.**

Fait et rédigé à Paris, le 5 décembre 1908, par l'avoué poursuivant soussigné :

Signé : AZEMAR.

Enregistré à Paris le 5 décembre 1908, folio 68, case 15. Reçu 1 franc 88 centimes décimes compris.

Signé : BARTOZEWSKI.

S'adresser pour les renseignements :

1° A Me AZEMAR, avoué poursuivant, dépositaire d'une copie de l'enchère, demeurant à Paris, rue Gaillon, n° 12.

2° A Me Joseph CHARTIER, avoué colicitant, demeurant à Paris, avenue de l'Opéra, n° 18.

3° A Me CHERRIER, notaire, demeurant à Paris, rue du Louvre, n° 44.

4° A Me WAYMEL, notaire à Douai, (Nord), rue du Pont-du-du-Rivage, n° 1.

Et à ce dernier pour visiter.

444

LES AFFICHES les mieux faites, les meilleur marché, sont imprimées au *Progrès du Nord*, rue de Béthune, 27, à Lille.